



Saint-Denis, le 01/10/2020

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du jeudi 27 août 2020 (approuvé au CF du 01/10/20)

Membres présents :

Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Audrey BECQUART, Aldine VARON

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Yves CROISSANT, Faneva RAKOTONDRAHASO, Romain LOIR

Membres présents en visioconférence :

Mesdames : Sabine GARABEDIAN, Elise RALSER

Monsieur : Christophe DEPOORTERE, Bruno KARL

Assistent à la séance :

Madame : Emmanuelle VITTE

Messieurs : François HERMET, Damien DESCHAMPS

La séance est ouverte à 10H10 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 25 JUIN 2020

M. Le doyen demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 25 juin 2020.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents.

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

POINT RENTREE :

M. Le doyen indique que nos pré-rentrees en Economie et AES se sont passées dans des conditions particulières puisque 6 amphithéâtres étaient connectés en même temps, afin de respecter la distanciation. Cette pré-rentree s'est bien déroulée en distanciel, grâce aux services de la DAMAN qui ont fait un travail remarquable.

En droit, la pré-rentree était plus classique, nous avons dédoublé l'accueil au Tampon (2 créneaux) et au Moufia (2 créneaux).

En L1 nous avons reporté les cours à la semaine prochaine. Les cours seront donc dispensés de façon hybride, en présentiel pour une partie des étudiants, les autres seront en distanciel. Il y aura 1 groupe par semaine en présentiel. En AES, ils seront trois groupes. En économie, ils pourront vraisemblablement tous tenir dans un seul amphithéâtre en présentiel.

Dans l'intervalle de l'arrivée des L1 nous utilisons actuellement tous les amphithéâtres pour lancer les enseignements de L2/L3 en présentiel. Lorsque les L1 seront là, les L2 L3 seront en présentiel / distanciel.

Cette distanciation est le choix de la présidence.

La question nous a été posée de l'obligation pour les enseignants de porter le masque dans les amphithéâtres : le central confirme que c'est obligatoire pour tous. Toutefois, des visières sont disponibles à la FDE pour les enseignants qui le souhaitent. Quoi qu'il en soit pas de cours sans protection.

Un membre demande comment faire respecter le port du masque et la distanciation dans les amphithéâtres. Le doyen indique qu'un numéro sera mis en place, les enseignants pourront donc appeler pour qu'un service de sécurité intervienne si besoin. En outre une brigade passera sur le campus et dans les salles pour faire respecter le port du masque et la distanciation.

Un membre demande s'il est possible d'empêcher une personne connectée d'enregistrer le cours ?

Thierry Brugnion indique que c'est la personne qui lance la plate-forme qui peut déterminer les options, et notamment celle d'enregistrer. Il n'en demeure pas moins que l'enregistrement peut se faire depuis un téléphone.

Des échanges suivent sur la problématique des listes de diffusion et de la communication auprès des étudiants notamment des liens ZOOM. A ce stade, il n'y a pas encore de solution.

Pour la gestion de zoom, le doyen précise que le lien est à créer une seule fois par cours pour toute l'année.

Le doyen indique que les effectifs ont explosé en L1 Economie et AES avec quasiment 50 % d'étudiants en plus cette année.

En Droit, les effectifs de L1 sont sensiblement les mêmes pour le moment.

CAMPAGNE EMPLOIS :

Sur les crédits ORE nous avons obtenu 3 postes : deux MCF en 01 et en 05 et un PRAG en économie/gestion.

Le central nous a indiqué que le recrutement au fil de l'eau est possible pour les deux postes de MCF.

Le choix a été fait de recruter au fil de l'eau un MCF en 05, d'ici le 31 décembre.

Pour le MCF 01, le recrutement se fera l'année prochaine. Pour le PRAG, il ne pourra être mis au concours que l'année prochaine, aussi nous lançons le recrutement d'un contractuel cette année.

DEPART ET ARRIVEE :

Comme la plupart d'entre vous le savent, M. Francois Cafarelli nous quitte pour rejoindre l'Université de Clermont-Ferrand. Le professeur Clément Margaine rejoint quant à lui Poitiers.

Nous accueillons cette année un nouveau professeur, notre collègue Hatem Smaoui ayant été « recruté » via un 46.1. C'est donc plus une promotion qu'une nouvelle entrée.

BIATSS : Mme Bérile, responsable du bureau de gestion des enseignants et Mme Ramos, gestionnaire pédagogique des filières Economie et AES nous quittent, la première pour rejoindre la DFTLV, la seconde en détachement à l'IAE de Lyon 3.

Un membre demande s'il y a des départs en retraite prévus. M. Le doyen répond qu'en effet, M. Narassiguin vient de prendre sa retraite, et M. Droulot partira en retraite le 1^{er} décembre 2020.

TRAVAUX SUR LA FACADE FDE :

M. Le Doyen indique que des travaux sont en cours sur la façade du bâtiment : nous faisons installer des filets anti-pigeons et procédons au nettoyage des murs salis.

3- ELECTION DU VICE-DOYEN DROIT

M. Le doyen indique que suite au départ imminent de François Cafarelli, il nous faut un nouveau vice-doyen Droit.

Il souhaite dire publiquement combien ce fut un plaisir de travailler avec François, très impliqué pour notre composante.

M. Faneva Rakotondrahaso est donc présenté comme successeur de M. Cafarelli.

Récemment arrivé, il est plein de qualités, d'enthousiasme et a un rapport excellent avec l'ensemble de ces collègues enseignants et biatss.

Il est donc procédé à l'élection de M. Rakotondrahaso, à bulletins secrets.

Après dépouillement, M. Rakotondrahaso est élu avec 9 voix pour et 1 abstention.

M. Le Doyen et les membres du conseil félicitent M. Rakotondrahaso pour son élection.

4- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET REGLEMENTS SPECIFIQUES D'EXAMENS 2020-2021

Le directeur du département Economie présente les Modalités de Contrôle des Connaissances en économie.

Il y a peu de changement par rapport à l'ancienne offre.

Ainsi le contrôle continu est toujours associé à du contrôle terminal.

Toutefois, eu égard à la distanciation, il est impossible d'envisager du contrôle continu en L1. Aussi le choix a été fait d'un contrôle uniquement terminal en 1^{ère} année.

Les MCC Licence ECO/AES sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents.

Le directeur du département Droit présente les Modalités de Contrôle des Connaissances en Droit : les principes de l'ancienne offre ont été reconduits dans les mêmes conditions.

Concernant d'éventuels examens en distanciel, les créneaux seront restreints. Aussi les étudiants en rupture numérique devront se faire connaître auprès de l'administration dès la rentrée.

Les MCC Licence DROIT sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents.

MCC de LAP : En l'absence de Mme Pongérard, excusée pour cause de cours, Mme Vitte présente les MCC. Elles sont sensiblement les mêmes, rien de particulier à préciser. Soumises au vote, les MCC LAP sont validées à l'unanimité des membres présents.

MCC Masters :

Concernant les masters en Droit, il n'y a pas de modifications importantes entre l'ancienne et la nouvelle offre de formation.

Les MCC masters Droit sont soumises au vote et validées à l'unanimité des membres présents.

Les MCC du master EA révèlent une session unique. Un membre indique qu'il lui semble qu'en cas d'absence de session de rattrapage, il faut tout de même prévoir une seconde chance aux étudiants.

En master MBFA, Mme Ducrocq-Grondin informe les membres d'un certain nombre de modifications de forme, le fond restant inchangé.

Les MCC EA et MBFA sont soumises au vote, avec pour le Master EA une réserve concernant l'obligation ou non d'au moins deux contrôles du fait de la session Unique.

Les MCC sont validées à l'unanimité des membres présents.

5- MODIFICATIONS MAQUETTES NOF 2020-2024

En Licence de Droit, il s'agit d'une part du transfert de TD vers du CM pour les enseignements de méthodologie, et d'autre part de l'ajout de CM d'accompagnement à YOLO pour l'anglais en distanciel.

En M1 MBFA, quelques modifications à la marge sont également soumises par Mme Ducrocq-Grondin.

A ces modifications s'ajoutent les tableaux d'équivalence en Licences 1,2 et 3 Droit et en LAP.

Ces documents sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents.

6- CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS DES FONCTIONS PUBLIQUES ET DE LA PASSERELLE D'ACCES AUX MASTERS DE SCIENCES PO A LA REUNION

M. Rakotondrahaso présente la nouvelle convention, qui fait l'objet de peu de changements.

Elle est renouvelée pour 4 années.

Elle est soumise au vote et validée à l'unanimité.

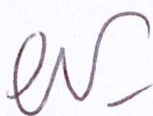
7- QUESTIONS DIVERSES

Un membre du conseil demande si les collègues de la FDE qui s'absentent du territoire pour motif personnel font une demande d'autorisation d'absence au Président ?

Mme Vitte indique que certains enseignants le font, d'autres non et qu'il est difficile de vérifier que les personnels sont sur le territoire ou non.

Après échanges, il est décidé qu'un courriel de rappel de l'obligation de cette demande d'autorisation d'absence sera transmis aux collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

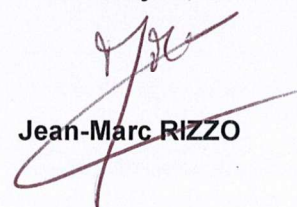
La Secrétaire de séance,



Emmanuelle VITTE



**Le Président de séance
Le Doyen,**



Jean-Marc RIZZO